

Communiqué de presse

La Cnav ouvre une plate-forme d'information téléphonique pour les assurés du régime général concernés cette année par les envois du droit à l'information

Le 8 octobre 2007

Pour répondre aux questions de certains de ses assurés sur les documents qu'ils ont reçus dans le cadre du droit à l'information et traiter toute demande de rectification concernant leur carrière au régime général, la Cnav vient de mettre en place une plateforme d'information téléphonique : 08 21 10 20 30 (0,12 euros la minute).

La Cnav, qui s'apprête à adresser les premiers envois de documents personnalisés dans le cadre du droit à l'information, précise quels sont les moyens d'information mis à la disposition de ses assurés.

► **Pour se renseigner sur les documents reçus : appeler le 08 21 10 20 30**

Les assurés qui ont reçu un document dans le cadre du droit à l'information peuvent appeler le 08 21 10 20 30 lorsque leur relevé de situation individuelle ne correspond pas à la réalité de leur carrière de salarié en France ou pour des interrogations sur les montants de l'estimation indicative globale de leur future retraite.

Ouvert depuis le 1^{er} octobre 2007 du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00, le 08 21 10 20 30 s'adresse exclusivement aux personnes concernées par les envois de documents réalisés en 2007 dans le cadre du nouveau droit à l'information.

Rappelons que cette année :

- les salariés âgés de 50 ans (nés en 1957) vont recevoir un relevé de situation individuelle, récapitulant leurs droits acquis auprès des différents régimes dont ils ont relevé au cours de leur carrière,
- les salariés âgés de 58 ans (nés en 1949) vont recevoir une estimation indicative globale comprenant, outre leur relevé, une évaluation du montant de leur retraite totale, en fonction de différents âges de départ.

Pour cette première campagne 2007, ces documents leur seront envoyés de manière échelonnée, entre octobre et novembre 2007, en fonction des mois de naissance.

► **Pour connaître l'année de réception des documents : consulter www.retraite.cnav.fr**

Pour connaître l'année où ils recevront à leur tour ces documents personnalisés, les autres assurés peuvent consulter le site de la CNAV www.retraite.cnav.fr (rubrique « Avant 54 ans / Préparez votre retraite dès 54 ans / Prendre votre retraite) ou celui du Gip Info Retraite www.info-retraite.fr.

CNAV

CONTACTS PRESSE :

Isabelle Le Fur - Tél : 01 55 45 53 36 - Mél : isabelle.le-fur-guilcher@cnav.fr

Violaine Leyder - Tél : 01 55 45 88 93 - Mél : violaine.leyder@cnav.fr

Virginie Rault - Tél : 01 55 45 51 34 - Mél : virginie.rault@cnav.fr